

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES
COMPTES FINANCIERS 2024**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

I – PRINCIPAUX RATIOS

Population totale (colonne h du recensement INSEE)	4657
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	144

Ratios de niveau	Valeurs
1) Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 206.26
2) Recettes réelles de fonctionnement / population	1 441.48
3) Dépenses d'équipement brut / population	486.12
4) Encours de dette / population (1)	452.34
5) DGF / population	37.40
Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
6) Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	67.67 %
7) Dépenses de personnel diminuée des remboursements / dépenses réelles de fonctionnement	63.58 %
8) Dépenses de personnel / recettes réelles de fonctionnement	56.63 %
9) Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	85.40 %
10) Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	16.38 %
11) Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	14.67 %
12) Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	31.38 %
13) Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (1)	1.92 ans

(1) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

II – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :

1 – BUDGET PRINCIPAL 2024 N°SIRET : 21830031700011				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2024	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 036 500,00	2 632 420,28	374 081,57	1 029 998,15
RECETTES	4 036 500,00	3 095 144,53	351 084,79	590 270,68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 602 000,00	5 848 358,85	0	753 641,15
RECETTES	6 602 000,00	6 948 066,25	0	-346 066,25

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)				
BUDGET EAU2024 Service de l'eau - Le Cannet des Maures - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700052				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2024	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 361 451,24	836 545,00	55 000,00	469 906,24
RECETTES	1 361 451,24	1 148 165,14	26 000,00	187 286,10
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	921 109,00	811 396,47	0	109 712,53
RECETTES	921 109,00	895 470,16	0	25 638,84

BUDGET ASSA2024 Service de l'assainissement - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700045				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2024	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 338 400,67	474 222,47	36 000,00	828 178,20
RECETTES	1 338 400,67	1 136 225,55	41 875,00	160 300,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	627 300,00	555 940,63	0	71 359,37
RECETTES	627 300,00	590 996,73	0	36 303,27

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2024	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 736 351,91	3 943 187,75	465 081,57	2 328 082,59
RECETTES	6 736 351,91	5 379 535,22	418 959,79	937 856,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 150 409,00	7 215 695,95	0,00	934 713,05
RECETTES	8 150 409,00	8 434 533,14	0,00	-284 124,14

III – EXECUTION DES BUDGETS 2024 :

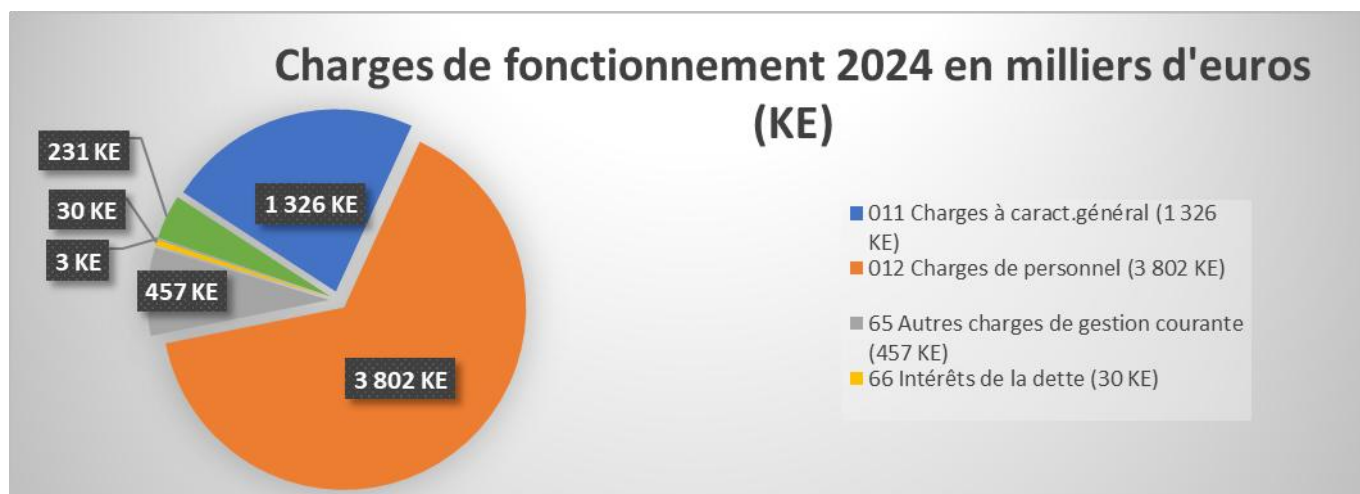
A – LE BUGDET PRINCIPAL

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 5 848 358.85 € et de 6 948 066.25 € dégagant un excédent de 1 099 707.40 €.

A – Dépenses de fonctionnement 2024

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024 en €	Part en %
011	Charges à caractère général	1 325 835.29	22.67 %
012	Charges de personnel	3 801 587.23	65.00 %
65	Autres charges de gestion courante	456 505.73	7,81%
66	Intérêts de la dette	30 304.70	0,52%
67/68	Charges exceptionnelles, autres	3 322.88	0,06%
042	Amortissements	230 803.02	3,95%
Total :		5 848 358.85	100.00%



Les charges de personnel se montent à 3 801 587.23 € pour l'année 2024.

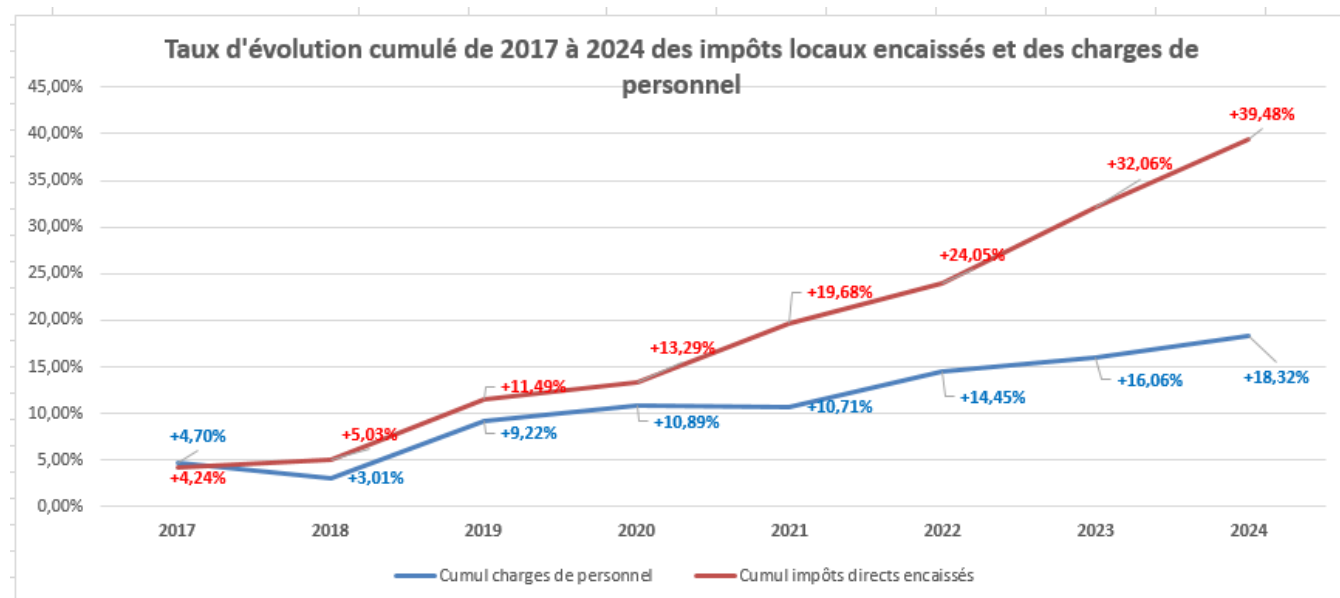
Pour appréhender au mieux ce poste des charges de personnel, **il convient de tenir compte des remboursements des frais de personnel** dont le montant s'élève à **632 036 €**. Le montant des charges du personnel est alors ramené à **3 169 551 €**.

Les charges de personnel représentent traditionnellement le poste le plus élevé pour les communes. Ce poste est en **augmentation en 2024 de 2.26 %** par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par le **glissement vieillesse-technicité** (avancement, etc) et par la **revalorisation du point d'indice** de + 3.5 % €.

Le **ratio élevé des charges de personnel s'explique**, par la **qualité et l'étendue des services rendus aux Cannois** et par la **gestion directe des services municipaux par le personnel communal**.

Au-delà, ce poste de dépenses est à rapprocher du niveau et de la **dynamique des recettes fiscales** (5 077 674 € en 2024 soit + **1.9 %** par rapport à 2023 (+7.44 % si l'on compare uniquement les **impôts locaux direct**) ; en moyenne annuelle, les **recettes fiscales ont augmenté de plus de 6 % ces quatre dernières années.**

La dynamique des recettes d'impôts directs locaux est supérieure à celle des charges de personnel tel que le graphique ci-après l'illustre sur la période 2017-2024 :



Les charges à caractère général représentent **1 325 835.29 €**, soit le deuxième poste principal après les charges de personnel. Ces charges sont en hausse de 11 %. Il faut noter que la hausse des assurances aux biens, sans rapport avec la sinistralité, est très forte en 2024 (+ 45 000 €). Les autres dépenses à caractère général en hausse en 2024 portent sur les dépenses induites par la construction du nouveau bâtiment Les Terrasses de la Gare (contrats de maintenance, etc, le reversement de la taxe de séjour additionnelle à la Région depuis 2024 (Ligne TGV); des dépenses d'entretien de la voirie - peintures routières, abattage d'arbres; la location d'un véhicule pour la cantine en 2024 pour le transport des repas à la cuisine de l'école maternelle.

Les charges de gestion courante (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2024 à **456 505.73 € euros**. Les dépenses sont en hausse de 16 %. Cette augmentation s'explique par une hausse de la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.); un financement complémentaire pour le service de transport urbain (TACO); le paiement d'une étude commandée au syndicat intercommunal Terre d'énergie Var pour l'éclairage du stade et deux subventions en hausse pour le comité d'animation et pour le Club Athlétic Cannétois

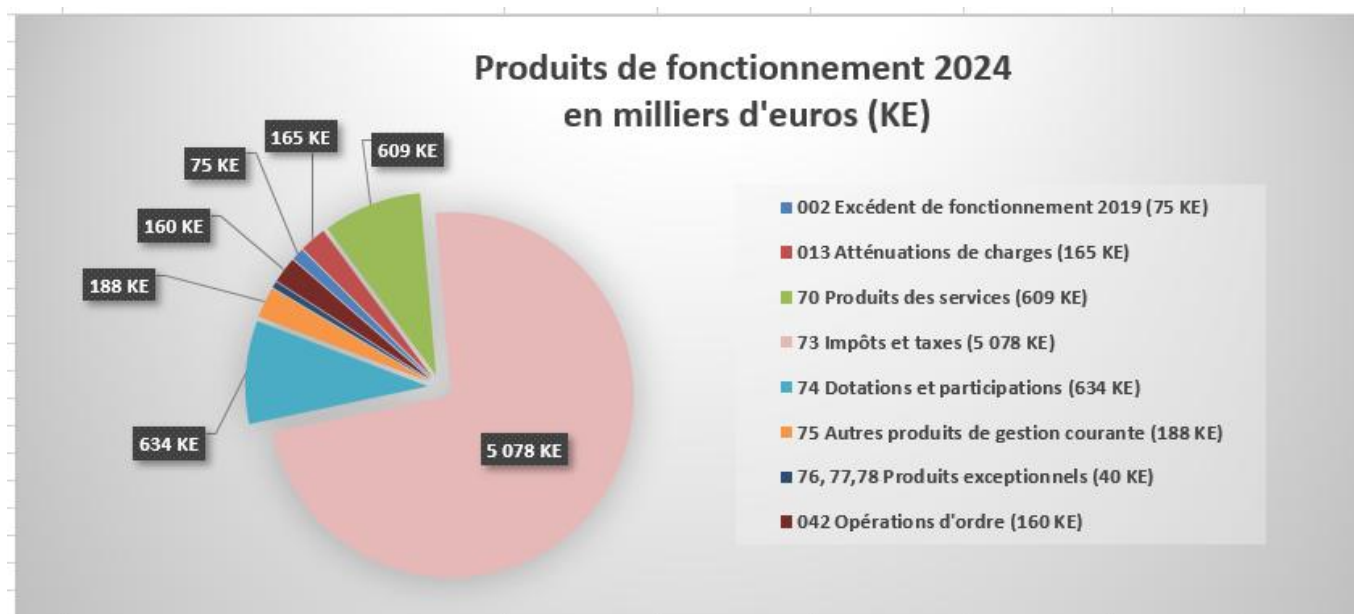
Au total, **les dépenses de fonctionnement courantes 2024** sont en hausse de **5.27 %** par rapport à 2023.

Les charges financières sont en légère hausse (+0.52 %).

Parmi les autres postes de dépenses, les dotations aux amortissements des immobilisations ont été réalisées pour 230 803 €.

B – Recettes de fonctionnement 2024

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Part en %
002	Excédent de fonctionnement	75 000,00	1,08%
013	Atténuations de charges	164 720,17	2,37%
70	Produits des services	608 904.65	8,76%
73	Impôts et taxes	5 077 674.29	73,08%
74	Dotations et participations	633 901.39	9.12%
75	Autres produits de gestion courante	188 127,41	2,71%
76, 77,78	Produits exceptionnels	39 651.12	0,57 %
042	Travaux régie, amortissement subventions	160 087.22	2,30%
Total :		6 948 066.25	100%



Avec **5 077 674 € en 2024**, les impôts et taxes **représentent le poste principal des recettes.**

Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune. Celles-ci totalisent **633 901 €**. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement – D.G.F. (174 177 €), versée par l'Etat, est en augmentation en 2024 de 22.44 %. Cette augmentation est portée par une population en hausse au Cagnet des Maures (+ 24 242 € à ce titre). Comparativement à la D.G.F. perçue en 2012, le manque à gagner cumulé, de 2013 à 2024 s'établit à **5 786 000 €**. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux correspondante.

Au total, **les ressources de fonctionnement courantes** qui totalisent **6 673 000 €** (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie (6 354 000 € en 2023, 5 970 000 € et 5 664 000 € respectivement en 2022 et 2021) **sont en hausse de +5,03 %**. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des ressources fiscales (**plus de 6% en moyenne annuelle sur les quatre dernières années**).

Cette hausse de 5.03 % des ressources de fonctionnement courantes permet de compenser l'augmentation des dépenses de fonctionnement courante (excédent de 40 KE)

C – Résultats de fonctionnement 2024

L'excédent brut de fonctionnement 2024 ressort à + 1 089 000 € (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes). Celui-ci est en hausse de + 3.81 %.

L'exercice 2024 dégage un excédent de fonctionnement de + 1 099 707,40 €, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF), après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels. L'excédent de fonctionnement 2024 sera affecté en totalité en recettes d'investissement au budget 2025.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 2 632 420.28 € et de 3 095 144.53 € dégageant un excédent de 462 724.25 €.

A – Dépenses d'investissement 2024

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Restes à réaliser 2024	Total réalisé 2024
040	Travaux en régie, amortissement subventions	160 087,22	0,00	160 087,22
041	Opérations patrimoniales	92 909,19	0,00	92 909,19
16	Remboursement capital des emprunts	115 545,49	0,00	115 545,49
20/204	Frais de documents d'urbanisme, d'études et logiciels	158 230,49	63 486,00	221 716,49
21	Acquisition terrains, travaux de voirie, réseaux et bâtiments, matériels d'exploitation, mobiliers, autres matériels	1 865 584,84	253 725,57	2 119 310,41
23	Travaux « Terrasses de la gare »	240 063,05	56 870,00	296 933,05
Total :		2 632 420,28	374 081,57	3 006 501,85

En 2024, les dépenses d'investissement du budget principal se sont élevées à 2 632 420.28 € auxquels il faut rajouter 374 081.57 € de restes à réaliser.

Le total des dépenses d'équipement s'établit à 2 263 878.38 €. Le remboursement du capital de la dette et cautions encaissées totalise 115 545.49 € en 2024. Les autres postes de dépense sont : les amortissements des subventions (10 119.22 €), les travaux en régie (149 968 €), les intégrations des études sur les immobilisations concernées (45 842 €) et le remboursement des avances par les entreprises (47 067.19 €).

Les restes à réaliser 2024 reportés sur le budget 2025 totalisent 374 081.57 €.

B – Recettes d'investissement 2024

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Restes à réaliser 2024	Total réalisé 2024
001	Excédent d'investissement 2023	314 561,05		314 561,05
10	FCTVA, taxes d'aménagement	362 856,31		362 856,31
1068	Excédent de fonctionnement 2023 capitalisé	938 170,92		938 170,92
13	Subventions d'investissement	912 520,94	351 084,79	1 263 605,73
16	Emprunt balayeuse (240 KE) + encaissement cautions loyers	243 323,10		243 323,10
40	Amortissement immobilisations/Autres	230 803,02		230 803,02
041	Opérations patrimoniales	92 909,19	0	92 909,19
Total :		3 095 144,53	351 084,79	3 446 229,32

Les **recettes d'investissement** pour le budget principal se sont élevées à **3 095 144.53 €** en 2024 plus **351 084.79 €** de restes à réaliser (recettes certaines non encaissées sur 2024).

Les **recettes principales** portent sur la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2023 pour 938 170.92 € (30.31 %), les subventions d'investissement allouées à la commune pour 912 500.94 € (29.48 %), le produit des taxes d'aménagement et du Fonds de récupération de la TVA pour 362 856.31 € (11.72 %), la reprise de l'excédent d'investissement 2023 pour 314 561.05 € (10.16 % du total), l'amortissement des immobilisations pour 230 803.02 € (7.46 %) et les opérations patrimoniales (intégration études, remboursement avances) pour 92 909.19 € (3 %).

Les **restes à réaliser** en recettes d'investissement de **351 084.79 €** portent sur des subventions d'investissements accordées à la commune restant à encaisser.

C – Résultats d'investissement 2024

Le résultat d'investissement 2024 est un **excédent** qui s'établit à **462 724.25 €** et sera repris en recettes d'investissement au budget 2025.

En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement **374 081.57 €** et **351 084.79 €**, le résultat d'investissement 2024 est de + **439 727.47 €**.

➤ **RESULTAT GLOBAL 2024 :**

Au total, le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, de + **1 099 707,40 €** et de + **462 724.25 €**, ressort à + **1 562 431.65 €**.

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat global s'établit à + **1 539 434.87 €**.

B – LES BUGDETS ANNEXES

➤ Budget annexe de l'eau Potable

- Les recettes et les dépenses d'exploitation 2024 sont respectivement de **895 470.16 €** et **814 732.98 €**. Il en résulte un **excédent d'exploitation de 80 737.18 €**.
- En section d'investissement, les recettes et dépenses 2024 s'établissent à **1 148 165.14 €** et **836 545.00 €**. Il en ressort un **excédent de 311 620.14 €**. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses de **55 000 €** et en recette de **26 000 €**, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent de +282 620.14 €**.
- Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un **excédent global de +392 357.32 €**. En tenant compte des restes à réaliser de 2024 qui participent à la détermination des résultats, il en ressort un **excédent de +363 357.32 €**.
- En matière d'endettement, la commune a réalisé deux prêts, de 400 000 € en 2023 et de 600 000 € en 2024 afin de procéder à des renouvellements et des extensions de réseaux. La dette au 31 décembre 2024 est de **997 500 €**.

➤ Budget annexe de l'assainissement

- Les recettes et les dépenses d'exploitation 2024 sont respectivement de **590 996.73 €** et **555 940.63 €**. Il en résulte un **excédent de fonctionnement de 35 056.10 €**.
- En section d'investissement, les recettes et dépenses 2024 sont de **1 136 225.55 €** et **474 222.47 €**. Il en ressort un **excédent de +662 003.08 €**. En tenant compte des restes à réaliser 2024, soit **41 875.00 €** en recettes et **36 000.00 €** en dépenses, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent de +667 878.08 €**.
- Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent de **+697 059.18 €**. En tenant compte des restes à réaliser de 2024, l'excédent ressort à **+702 934.18 €**.
- En matière d'endettement, la dette au 1er janvier 2025 est de **2 124 806 €**. La **construction** de la station d'épuration avait nécessité de réaliser deux emprunts d'un montant de **1 700 000 €**.

IV – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2024 :

Les effectifs pourvus sont de 91 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	5	2	7
Contrats aidés	8	1	9
Titulaires	37	38	75
Total	50	41	91

V – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

1) L'épargne brute, indicateur de la santé financière des collectivités

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette moins les produits et charges exceptionnelles). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. C'est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

L'épargne brute dégagée en 2024 est de **1 099 707 €**.

Plus l'épargne brute de gestion est importante, mieux la collectivité territoriale se porte bien financièrement.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. C'est le ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement exprimé en pourcentage. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Le ratio est de **16.38 %** pour la commune du Cannet des Maures en 2024. Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 8 % est satisfaisant.

L'épargne nette qui est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts (**115 195 €**), s'établit à **984 512 € en 2024**. Cette épargne est entièrement disponible pour financer les dépenses d'équipement.

Le taux d'épargne nette est **de 12 % au niveau national** (Source DGCL – données 2023 - communes de moins de 10 000 habitants) **contre 14.67 % pour Le Cannet des Maures en 2024**.

Si l'on fait le rapport de l'épargne nette sur les dépenses d'équipement 2024 (**2 263 878 €**), nous obtenons le **taux d'autofinancement des dépenses d'équipement**. Ce taux en 2024 est de **43.47 %**.

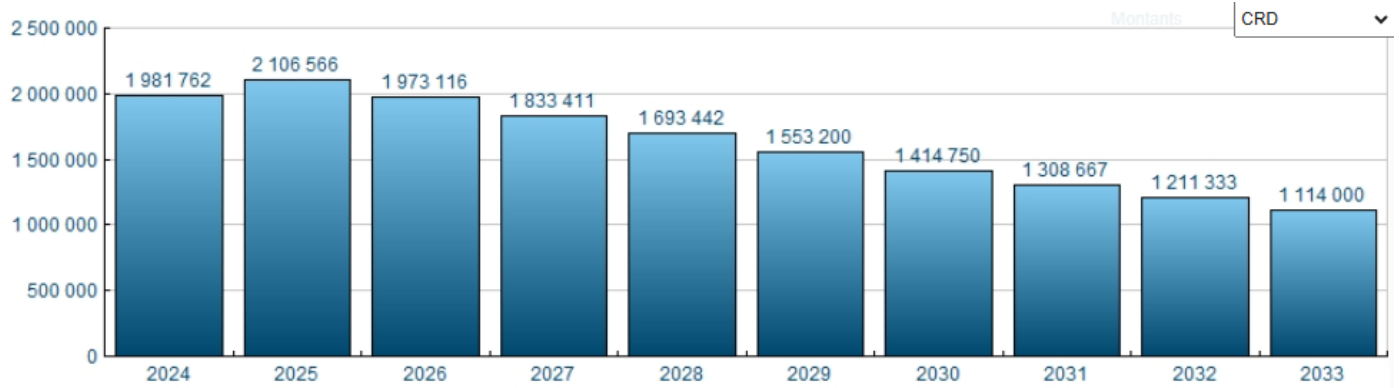
2) Le niveau d'endettement

Le **capital restant** dû au 31/12/2024 par la commune au budget principal est de **2 106 566 €**.

L'endettement, en euros par habitant, est passé **de 845 € au 31/12/2007 à 452 € au 31/12/2024**. Ce chiffre pointe la part de la dette supportée par chaque administré. A titre comparatif, l'**encours** de la dette par habitant **pour la moyenne de la strate** en 2023 était de **698 €**.

Il faut souligner que la commune reconstitue ses marges de manœuvre en matière d'endettement. L'emprunt représente un levier à l'avenir pour sa politique de financement de ses équipements.

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 31/12/2023 jusqu'au 31/12/2032.



3) La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Ainsi avec un taux de **1.92 ans** (2 106 566 € / 1 099 707 €), la commune pourrait rembourser sa dette **en moins de deux ans** si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement de la dette. La commune est **en dessous du seuil de vigilance** (moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans zone médiane ; entre 12 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge).